



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Le chef du Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC**

SG-DETEC, 3003 Berne

Courrier A
Destinataires selon liste jointe

Berne, le 1er septembre 2006

**Ordonnance relative aux émissions sonores des appareils et machines destinés à être utilisés
en plein air (ordonnance sur le bruit des machines; OBMA)
Consultation**

Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État,
Madame, Monsieur,

L'art. 5 de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) charge le DETEC d'édicter des prescriptions sur l'expertise-type et le marquage des tondeuses à gazon et des machines de chantier. En rédigeant l'ordonnance susmentionnée, le DETEC a rempli son mandat.

L'Union Européenne a réglementé de manière uniforme les émissions sonores dans l'environnement des matériels destinés à être utilisés à l'extérieur des bâtiments avec sa Directive 2000/14. Pour éviter les obstacles techniques au commerce, l'ordonnance suisse est axée sur cette directive.

Vous trouverez en annexe le projet d'ordonnance pour avis. Vous voudrez bien nous faire parvenir vos remarques d'ici au **30 novembre 2006**. Vous pouvez demander d'autres exemplaires de la documentation envoyée en consultation auprès de l'Office fédéral de l'environnement (tél.: 031 322 92 49; fax: 031 323 03 72) ou en passant commande sur Internet à l'adresse www.environnement-suisse.ch/bruit.

Vous voudrez bien envoyer votre prise de position à l'Office fédéral de l'environnement, Division Lutte contre le bruit, CH-3003 Berne.

Avec nos remerciements, veuillez agréer, Madame la Conseillère d'État, Monsieur le Conseiller d'État, l'assurance de nos salutations les meilleures.

Moritz Leuenberger
Président de la Confédération

Annexes:

- Liste des personnes et organismes consultés
- Projet d'ordonnance sur le bruit des machines
- Rapport explicatif

Palais fédéral nord, 3003 Berne
moritz.leuenberger@gs-uvek.admin.ch
<http://www.uvek.admin.ch>